

RÈGLEMENT APPEL À CANDIDATURE

**EXPOSITION TEMPORAIRE
DU 11/04 AU 14/06/2026**

**À DORDONHA
PÔLE PATRIMONIAL ET CULTUREL**



Expo de printemps 2025, Mayotte à l'endroit, Mayotte à l'envers.

**DATE LIMITE DE DÉPÔT
DU DOSSIER : 16/11/2025**

RÈGLEMENT APPEL À CANDIDATURE

EXPOSITION TEMPORAIRE

À DORDONHA

Dans le cadre de sa politique artistique et culturelle, soucieuse de rendre le patrimoine et l'art accessibles à tous, la Ville de Bergerac sollicite les artistes et structures culturelles du grand Sud-Ouest (régions Nouvelle-Aquitaine et Occitanie) pour exploiter, au sein de Dordonha – Pôle patrimonial et culturel – le nouvel espace dédié aux expositions temporaires.

Le lancement de cet appel à candidature pour une exposition prévue du 11 avril au 14 juin 2026 encourage les acteurs artistiques et culturels à valoriser leur travail au sein de cet équipement municipal, tout en favorisant la rencontre avec les habitants.

DORDONHA | PÔLE PATRIMONIAL ET CULTUREL

Dordonha est un **équipement patrimonial et culturel** de la Ville de Bergerac, situé au 1 rue de la Mission, en plein cœur du centre historique. Il abrite le **Centre d'Interprétation de l'Architecture et du Patrimoine** (outil du label Ville d'Art et d'Histoire), le **Musée Costi**, un espace consacré aux **expositions temporaires**, ainsi que l'Amphithéâtre et une salle pédagogique.

La programmation au sein de l'espace d'exposition temporaire fait alterner des **expositions aux thématiques patrimoniales** et des **expositions artistiques**. Les 92m² disponibles à cet effet comprennent du mobilier d'exposition municipal, adapté à différents types de projets et pratiques artistiques : peinture, sculpture, photographie, céramique, etc. La **cour** peut également se prêter à la présentation de certaines installations prévues ou adaptées pour l'extérieur.

> En annexes : plans et visuels de l'espace consacré aux expositions temporaires.

APPEL À CANDIDATURE POUR L'EXPOSITION 2026

D'UNE DURÉE DE 2 MOIS

Le projet d'exposition s'adresse aux **acteurs artistiques et culturels du grand Sud-Ouest (régions Nouvelle-Aquitaine et Occitanie)**. Peuvent être retenus des projets proposés par des **artistes indépendants** (amateurs confirmés ou professionnels), **collectifs**, **associations** ou **structures culturelles**. Expositions collectives et présentations de type « rétrospective » peuvent ainsi être proposées.

Le projet d'exposition devra s'inscrire dans un projet entrant en **résonance avec le patrimoine matériel et/ou immatériel bergeracois** : histoire et culture locales, architecture, paysage, etc.

BÉNÉFICIAIRES

L'appel à candidature est ouvert à des acteurs artistiques, culturels et porteurs de projets **domiciliés en Nouvelle-Aquitaine et en Occitanie et travaillant dans le champ des arts visuels.**

Le projet d'exposition proposé doit s'inscrire dans ce champ : peinture, sculpture, dessin, photographie, gravure, installation, design, etc. Les arts numériques nécessitant du matériel informatique ou de projection spécifique non fourni par le candidat sont exclus (vidéo, etc.).

CONDITIONS FINANCIÈRES

Le candidat retenu pour l'exposition sera rémunéré à hauteur de **500€ TTC en droits de monstration** par la Ville de Bergerac, ce pour toute la durée de l'évènement. Dans le cadre d'un projet collectif ou porté par une structure culturelle, une **enveloppe commune de 500€ TTC de droits de monstration** sera à répartir entre les différents acteurs du projet.

ENGAGEMENTS DE LA VILLE DE BERGERAC

- Mise à disposition de l'espace d'exposition
- Présence d'un agent sur les temps de montage et de démontage de l'exposition
- Assurance des œuvres sur le lieu d'exposition
- Communication de l'évènement
- Prise en charge partielle du vernissage (boissons : vins locaux et boissons non-alcoolisées)
- La vente n'est pas autorisée sur le lieu d'exposition. Mais celui-ci peut-être un espace relais d'informations relatives à la commercialisation des œuvres : diffusion de cartes de visite, coordonnées, communication du prix des œuvres, etc.

ENGAGEMENTS DU PARTENAIRE

- Signature d'une convention rédigée par la Ville de Bergerac et précisant les modalités de l'exposition
- Prise en charge et réalisation des convoiements aller/retour des œuvres
- Réalisation des cartels et textes complémentaires, après validation de la Ville de Bergerac
- Mise en espace, montage et démontage de l'exposition
- Accord pour la diffusion de son image et celle de ses œuvres sur tous les supports de communication relatifs à l'exposition ou à la programmation culturelle de la ville : le partenaire cède ainsi à l'organisateur son droit à l'image pour la promotion et communication de son œuvre.
- Prise en charge partielle du vernissage (mets : toasts, mignardises).

JURY DE SÉLECTION

Les présélections puis le choix final du candidat exposé sont assurés par un jury composé de : **l'élue déléguée au Patrimoine et à la Culture**, de deux **fonctionnaires** et d'une **personnalité qualifiée** dans le champ des arts visuels. Un **entretien**, mené en **présentiel ou visioconférence** avec ce même jury, sera réalisé **avec les candidats présélectionnés le vendredi 12 décembre 2025 après-midi.**

CONTENUS DU DOSSIER DE CANDIDATURE

Pour un artiste indépendant le dossier de candidature doit obligatoirement comporter les éléments suivants :

- Un CV précisant le parcours, la formation, les expositions, résidences, etc. (2 pages maximum)
- Une note d'intention faisant apparaître les motivations du candidat et détaillant ses axes de réflexions/recherches (2 pages maximum)
- Un portfolio ou un book (10 pages maximum)

Pour une association, collectif d'artistes ou structure culturelle le dossier de candidature doit obligatoirement comporter les éléments suivants :

- Un CV par artiste, précisant le parcours, la formation, les expositions, résidences, etc. (1 page maximum par artiste)
- Une note d'intention collective, faisant apparaître les motivations et détaillant les axes de réflexions/recherches (2 pages maximum)
- Un portfolio ou un book collectif, rendant compte d'une sélection permettant au jury d'appréhender le travail de chaque artiste (15 pages maximum)

Critères de choix à noter pour l'ensemble des candidatures : le jury portera un intérêt particulier aux projets ayant tissé des liens avec le patrimoine matériel et/ou immatériel bergeracois. De même, l'attention apportée à la bonne intégration des œuvres au sein du site, ainsi que les propositions visant à leur assurer la meilleure appropriation possible auprès des publics, seront appréciées.

L'ensemble des éléments doivent être transmis au format PDF jusqu'au 16/11/2025 inclus.

Les dossiers sont à envoyer à musees@bergerac.fr

Tout dossier de candidature incomplet ou hors format PDF ne sera pas étudié.

Les entretiens avec les candidats présélectionnés se dérouleront le vendredi 12 décembre après-midi. Le projet final retenu sera désigné au début du mois de janvier 2026.

RENSEIGNEMENTS

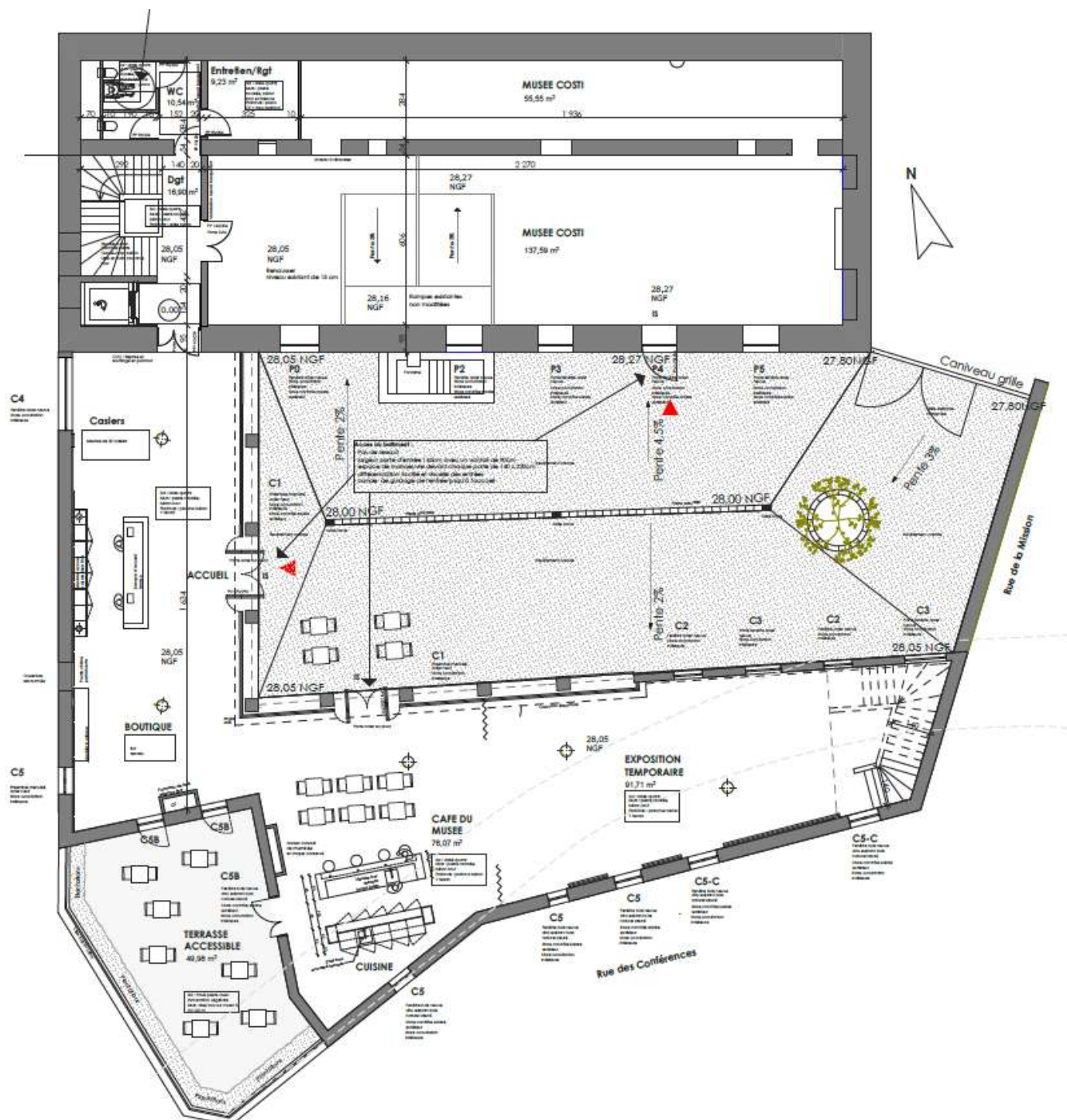
Émilie GRANDCLAUDON

Responsable du service Patrimoine et Musées

musees@bergerac.fr



ANNEXES



Dordonha, plan général du rez-de-cour



Expo d'été 2022, Christian Guirette (peinture)



Expo d'été 2023, VALEM (sculpture)



Expo de printemps 2024, Catherine Libmann (peinture), De fil en herbe



Expo d'été 2024, Les quatre saisons du Lagerstroemia, dessins botaniques de Thérèse Rautureau



10